



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la **Société de Gestion des Equipements du Sud** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la **Société de Gestion des Equipements du Sud**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Numéro National Emetteur

FR 87 ZZZ 83576D

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CRANCIER

Nom : **SOGES**

Adresse : **ZAC LES COTEAUX**

Code Postal : **97288**

Ville : **SAINTE LUCE**

Pays : **MARTINIQUE**

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IBAN:

BIC :

Fait à :

Le :

Signature:

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».



N°DOSSIER
-----------	-------

CONTRAT DE PRELEVEMENT

Entre Madame et/ou Monsieur

NOM :Prénom :

Adresse :

NOMS et Prénoms des enfants concernés :

Et

La Société de Gestion des Equipements du Sud (SOGES),

Il est convenu ce qui suit :

1 – Dispositions générales

Les familles bénéficiaires du service de la restauration scolaire peuvent régler leurs factures par prélèvement automatique suivant les modalités fixées dans ce contrat, sous condition de compléter le mandat de prélèvement SEPA et de fournir un RIB ainsi qu'une pièce d'identité.

2 – Avis d'échéance

Le redevable optant pour le prélèvement automatique recevra à chaque période de facturation un avis d'échéance sous forme de facture indiquant le montant.

3 – Changement de compte bancaire

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence ou de banque doit se procurer un nouvel imprimé de mandat de prélèvement SEPA auprès de la **SOGES**, le remplir et le retourner accompagné du nouveau RIB.

4 – Renouvellement du contrat de prélèvement automatique

Le mandat de prélèvement automatique est reconduit chaque année scolaire par tacite reconduction. La famille peut y mettre un terme soit en écrivant à l'adresse suivante : **SOGES - ZI Petite Cocotte – 97224 Ducos**.

5 – Echéances impayées

En cas d'échéance impayée, le redevable devra régulariser sa situation auprès du Service Recouvrement sis à **SOGES - ZI Petite Cocotte – 97224 Ducos**. Il devra également s'acquitter de frais de rejet.

6 – Fin du contrat

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après 2 rejets de prélèvements pour le même usager. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante (année scolaire) s'il le désire. Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat devra en informer la **SOGES** par lettre recommandée avec accusé de réception.

Nom, Prénom :

Signature

Précédée de la mention « Bon pour accord de prélèvement »